

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL
RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 21 août 2023, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Ajout d'un usage supplémentaire à un usage commercial existant dans la zone RUM-504 : Aménagement d'une « maison de chambres et pension » à l'étage de la phase 2 des Halles de Stoneham au 4, rte Tewkesbury

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel consiste à autoriser, en vertu de l'article 3.2.7 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606, un usage supplémentaire à un usage commercial existant dans la zone RUM-504, soit l'aménagement d'une « maison de chambres et pension » à l'étage de la phase 2 des Halles de Stoneham au 4, rte Tewkesbury, lots numéros 4 471 140 et 4 471 141 du cadastre du Québec.



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à cette demande, lors de la séance régulière qui se tiendra le lundi 21 août 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418-848-2381, poste 225.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 28^e jour du mois de juillet 2023.

**Le Directeur général
et greffier-trésorier**



Pascal Brulotte